

Destinataire de votre paiement :

Centre des Finances publiques
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
Téléphone : 05 65 20 57 10
Horaire d'ouverture : LMJV : 8h30 - 12h00
Mél : T046090@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Centre des Finances Publiques
PAIERIE DEPARTEMENT DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

3108-011554-0033-2


Emetteur de la créance :

SYDED DU LOT
BUDGET PRINCIPAL DECHETS
504 ROUTE DES MATALINES
46 150 CATUS

LE SOULHOL
QUAI AUGUSTE SALESSES
CAMPING LE SOULHOL
46400 SAINT-CÉRÉ

Téléphone : 05 65 21 61 63
Horaires : L. au J. 9h - 12h30 puis 13h30-17h,
V. fin à 16h30
TVA Intra: FR38453372997
Mél : monpassdechets@syded-lot.fr

Code usager : 003676

Ref. Portail : NBUUGAVA

Abonné : LE SOULHOL
QUAI AUGUSTE SALESSES
CAMPING LE SOULHOL
SAINT-CÉRÉ

Facture n° 2026-0001-2601000210- du 27/01/2026

Période de facturation : 01/01/2025 - 28/02/2025

AVIS DES SOMMES A PAYER
FACTURE DÉCHETS

Part Variable: Dépôts 54,00 €

TOTAL TTC 54,00 €

A régler sous 30 jours

- Une possibilité de recours amiable peut être envisagée. Dans ce cas, prendre contact directement avec les services du SYDED du LOT.
- Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'Instance si le montant de créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article L221-4 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.
Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de Grande Instance.
Paiement par Internet sur le site <http://www.payfip.gouv.fr>. Identifiant Collectivité PAYFIP: 091879 . Référence : 2026-94-00-2601000210
Autres modalités de règlement disponibles au verso

1/2

Partie à détacher en suivant les pointillés

Montant en euros
54,00 €

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

LE SOULHOL
QUAI AUGUSTE SALESSES
CAMPING LE SOULHOL
46400 SAINT-CÉRÉ

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA04609000100000260100021026
ICS : FR06ZZZ549019
Références : 2026-94-00-2601000210
Créancier : Syded du Lot

Montant : 54,00 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

Datez, signez et envoyez le TIP sous pli affranchi dans l'enveloppe jointe

Pensez à joindre un RIB pour votre premier paiement.

###

001100100266 LE SOULHOL

941133000175 22050000026010002100460904963706

5400

Détail des levées pour la période du 01/01/2025 au 28/02/2025

Libellé Article	Lieu Dépôt / Badge	Date	Quantité	Unité
Accès déchèteries pour 12 mois	/	19/02/25	1,00	U

Désignation	Quantité	PU HT	Unité	Total HT	Total TTC
Part Variable: Dépôts				45,00 €	54,00 €
Accès déchèteries pour 12 mois	1,00	45,000 €	U	45,00 €	54,00 €
				45,00 €	54,00 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Paiement par Internet sur le site <http://www.payfip.gouv.fr> :
Identifiant Collectivité PAYFIP: 091879. Référence : 2026-94-00-2601000210

Par virement :
IBAN : FR643000100246C460000000047
BIC : BDFEFRPPCCT

En espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, au Centre des Finances Publiques, LMJV : 8h30 – 12h00

Par chèque bancaire ou postal à l'adresse présente sur le TIP SEPA, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

RENSEIGNEMENTS, RÉCLAMATION

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues, ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous au service déchèterie du SYDED du LOT dont les coordonnées sont indiqués au recto.

Si vous avez une réclamation à formuler, adressez-la au SYDED du LOT. Dans cette hypothèse, veuillez en aviser le comptable en n'omettant pas de rappeler, dans votre correspondance, les références de la facture ainsi que vos coordonnées (nom, adresse, téléphone).

Le SYDED du LOT collecte des données personnelles et les traite par voie informatique afin de gérer la redevance spéciale, les apports en quai de transfert et en déchèterie.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants: Trésor Public.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données dpd@cdg46.fr